

Répartition des places aux concours PE 2021

Vous trouverez ci-dessous la répartition des places aux CRPE pour la session 2021.

Rappel : les épreuves d'admissibilité se dérouleront **les lundi 12 et mardi 13 avril 2021**.

Évolution du nombre de postes au concours (hors concours supplémentaire) :

	Tous concours	Concours externe
Concours 2013	8 600	7 977
Concours 2014 anticipé	8 500	8 044
Concours 2014	8 500	7 904
Concours 2015	11 920	11 122
Concours 2016	12 911	11 858
Concours 2017	13 001	11 722
Concours 2018	11 840	10 526
Concours 2019	10 785	9 636
Concours 2020	11 415	10 041
Concours 2021	9 890	8 684

A moins d'un mois du début des épreuves d'admissibilité, le ministère vient de publier [la répartition par académie et par concours](#) des 9 890 postes offerts cette année au CRPE.

Le nombre de postes est en **diminution de 13,4%** par rapport à 2020, tous concours confondus. **Ce nombre de postes n'a jamais été aussi faible depuis 2013. C'est un très mauvais signal** envoyé à la profession, alors que depuis le début de l'année, **la quasi-totalité des académies doit faire appel à des contractuel·les** pour assurer les besoins de remplacement liés notamment à la pandémie.

Toutes les académies sauf 6 perdent des postes.

La Corse et la Martinique, qui avait perdu 32% de postes à l'externe en 2020, se voient proposer exactement le même nombre de postes que l'an dernier (respectivement 60 et 50) ; Aix-Marseille et Montpellier, comme l'année dernière mais dans une moindre mesure, voient leur nombre de postes augmenter ; Lille et Rouen, après une baisse drastique en 2020 de 32% et 22%, connaissent une très légère augmentation du nombre de postes tous concours confondus.

Toutes les autres académies (25 académies sur 30 !) et Mayotte perdent des postes.

Limoges et Rennes perdent respectivement 39% et 30% de postes. 9 académies perdent entre 20% et 29% des postes et 9 autres académies entre 10 et 19% des postes.

Les académies de Créteil et Versailles

Alors qu'en 2020, le nombre de postes dans ces deux académies était stable, le ministère a fait le choix de baisser leur dotation cette année.

Créteil perd cette année 135 postes (7,5%) et Versailles 320 (16,67%) ! Ces 2 académies recourent chaque année massivement à des contractuel·les, la plupart du temps non for-

mé·es, pour pallier le déficit d'enseignant·es. Elles nécessiteraient donc une politique volontariste pour recruter des fonctionnaires enseignant·es et les former.
Cette année, le concours supplémentaire de Créteil propose 300 postes.

Une légère hausse du nombre d'inscrit·es... avant le recul d'un an de la place du concours

Le nombre d'inscrit·es au concours externe, après une stabilité lors de la dernière session, connaît une légère hausse de 14,35%. Cette donnée est certainement à mettre en lien avec la prochaine réforme de la formation des enseignant·es et le recul d'un an de la place du concours (en fin de M2 à partir de 2022).

Comme chaque année, nous observerons de près le nombre de candidat·es inscrit·es qui se présenteront au concours. En effet, chaque année, ce sont en moyenne 60% des inscrit·es qui ne se présentent pas aux épreuves d'admissibilité.

La crise de recrutement connue devrait perdurer

Pour mémoire, au moins 599 postes ont été perdus en 2020 selon les chiffres du ministère ; Près de 1 300 après croisement des données par le SNUipp-FSU : environ 700 lauréat·es ont été reçu·es dans plusieurs académies.

Face à cette crise de recrutement qui s'installe dans la durée, le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1, avec une rémunération des étudiant·es prérecruté·es leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études et une amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier.

Le Secteur Néo

Répartition des places aux Concours PE 2021

ACADEMIES	TOUS CONCOURS			CONCOURS EXTERNE						EXTERNE SPECIAL	2ND IN-TERNE	2ND INT. SPE.	3EME CONCOURS
	TOTAL 2021	TOTAL 2020	VARIATION	EXTERNE 2021	EXTERNE 2020	VARIATION	Inscrit-es 2021	Inscrit-es 2020	VARIATION	POSTES 2021			
AIX-MARSEILLE	440	405	8,64%	420	385	9,09%	4108	3789	8,42%				20
AMIENS	290	380	-23,68%	275	361	-23,82%	1970	1764	11,68%				15
BESANCON	150	170	-11,76%	140	158	-11,39%	1353	1161	16,54%		5		5
BORDEAUX	280	370	-24,32%	226	300	-24,67%	5155	4348	18,56%	25	11	3	15
CAEN	120	136	-11,76%	115	132	-12,88%	2125	2007	5,88%		2		3
CLERMONT-FERRAND	105	140	-25,00%	95	127	-25,20%	2027	1601	26,61%		5		5
CORSE	60	60	0,00%	27	27	0,00%	682	455	49,89%	27	1	1	4
CRETEIL	1665	1800	-7,50%	1420	1520	-6,58%	4735	4172	13,49%		45		200
DIJON	230	310	-25,81%	210	282	-25,53%	1984	1636	21,27%				20
GRENOBLE	380	465	-18,28%	363	450	-19,33%	3632	3123	16,30%		5		12
GUADELOUPE	70	80	-12,50%	50	55	-9,09%	680	636	6,92%	7	8		5
GUYANE	250	260	-3,85%	172	187	-8,02%	779	753	3,45%	3	65		10
LILLE	530	500	6,00%	510	480	6,25%	4369	4169	4,80%				20
LIMOGES	55	90	-38,89%	54	86	-37,21%	1727	1360	26,99%				1
LYON	490	550	-10,91%	460	500	-8,00%	4738	4362	8,62%		10		20
MARTINIQUE	50	50	0,00%	32	34	-5,88%	668	667	0,15%	15	2		1
MAYOTTE	185	190	-2,63%	160	160	0,00%	881				25		
MONTPELLIER	280	255	9,80%	225	205	9,76%	3923	3194	22,82%	11	12		32
NANCY-METZ	300	380	-21,05%	270	354	-23,73%	1951	1804	8,15%	2	9		19
NANTES	230	300	-23,33%	204	269	-24,16%	4282	3879	10,39%	3			23
NICE	225	300	-25,00%	190	241	-21,16%	2882	2467	16,82%	1	15		19
ORLEANS-TOURS	330	450	-26,67%	310	426	-27,23%	3084	2664	15,77%		10		10
PARIS	210	285	-26,32%	202	275	-26,55%	2571	2268	13,36%		3		5
POITIERS	150	170	-11,76%	130	154	-15,58%	2835	2480	14,31%		6		14
REIMS	170	185	-8,11%	162	180	-10,00%	1344	1333	0,83%		4		4
RENNES	175	250	-30,00%	130	187	-30,48%	3442	2856	20,52%	30		5	10
REUNION	190	200	-5,00%	150	160	-6,25%	1990	1798	10,68%	1	8		31
ROUEN	220	204	7,84%	213	196	8,67%	1973	1789	10,29%				7
STRASBOURG	250	310	-19,35%	170	230	-26,09%	2139	1896	12,82%	55		15	10
TOULOUSE	210	250	-16,00%	191	230	-16,96%	4324	3997	8,18%	10	4		5
VERSAILLES	1600	1920	-16,67%	1408	1690	-16,69%	5383	4803	12,08%		48		144
TOTAL	9890	11415	-13,36%	8684	10041	-13,51%	83736	73231	14,35%	190	303	24	689

Pour la session 2021, le nombre de postes offerts au concours supplémentaire de Créteil est de 300.